

Date en avril 2023  
Téléphone +41 31 350 46 00  
E-mail [info@vorsorgestiftung-vsao.ch](mailto:info@vorsorgestiftung-vsao.ch)

Aux personnes assurées auprès de la  
**fondation de prévoyance asmac**

## Communications de votre fondation de prévoyance

Bonjour

Après une année 2021 excellente au niveau des placements, les assuré(e)s actif(ve)s ont pu bénéficier d'un généreux intérêt supplémentaire et complémentaire sur les capitaux d'épargne vieillesse pour les années 2021 et 2022. Les bénéficiaires de rentes ont, d'une part, profité d'une compensation du renchérissement accumulé et, d'autre part, des rentes complémentaires uniques ont pu être versées en 2021 et en 2022. Ainsi, tous les bénéficiaires de la fondation ont profité du bon résultat de l'année 2021.

Le conflit qui a débuté en février 2022 en Ukraine ainsi que les hausses mondiales des taux directeurs des banques centrales pour lutter contre l'inflation ont eu un impact négatif sur les marchés financiers. Cela se reflète dans le résultat des placements au 31 décembre 2022. Avec un rendement négatif de -10,06 pourcent, la **fondation de prévoyance asmac** se situe en dessous du rendement négatif moyen de 11,1 pour cent des caisses de pension suisses. Grâce à la réserve de fluctuation de valeur constituée à l'époque, le taux de couverture calculé provisoirement s'élève tout de même encore à 104 pourcent. La réserve de fluctuation de valeur n'est toutefois plus entièrement constituée et il ne subsiste plus de fonds libres. La **fondation de prévoyance asmac** dispose cependant toujours de réserves suffisantes et d'une situation financière stable.

Lors de sa séance du 17 novembre 2022, le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes:

- la prime de risque pour l'année 2023 sur les salaires jusqu'à CHF 300 000 reste inchangée à 1,2 pourcent;
- la prime de risque pour l'année 2023 sur les salaires de CHF 300 001 à CHF 500 000 reste inchangée à 2,0 pourcent;
- la bonification du capital d'épargne vieillesse est de 1,25 pourcent pour l'année 2023 et se situe ainsi à 0,25 pourcent au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP prescrit par la loi.

Connaissez-vous et utilisez-vous déjà notre **portail en ligne SPI-Online**? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez y accéder à l'adresse suivante: <https://web.vorsorgestiftung-vsao.ch>. Une fois effectué cet enregistrement unique, vous pouvez accéder en tout temps à vos données et effectuer en ligne diverses simulations de calculs ou consulter votre certificat d'assurance actuel.

Avez-vous des questions ou quelque chose à nous communiquer? N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous.



Inscrivez-vous  
sur notre portail  
en ligne

Meilleures salutations

**fondation de prévoyance asmac**



Christoph Rytz



Fabrice Emmeregger

